



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

995 avenue de l'Europe
LE CREUSOT

31 rue Denon
CHALON-SUR-SAONE

14 boulevard F. Latouche
AUTUN

5 rue Ferret
MONTCEAU-LES-MINES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

ASSOCIATION LA COUDEE

Siège Social : Le Là Itou
Hameau de Montbertault
21 320 – MONT-SAINT-JEAN

Exercice clos le 31 décembre 2025

Nos cabinets : Autun • Bourgoin-Jallieu • Carbon-Blanc • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Chalon-sur-Saône • Chassieu • Dijon • Le Creusot • Lécognan • Lille • Lyon • Mèrignac • Montaliieu-Vercieu • Montceau-les-Mines • Morestel • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris • Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Saint-Genis-Laval • Sens • Strasbourg • Tignieu-Jameyzieu • Troyes • Vienne • Vitry-le-François

Société SADEC - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tél. : 33 (0)1 53 53 58 00

Siège administratif : 6 rue du Général Sarrail - 10000 Troyes - Tél. : 33 (0)3 25 80 66 80

SELAS au capital de 4 100 000 euros • RCS Paris 351 461 694 • SIRET 351 461 694 00439 • APE 6920 Z • N° TVA intracommunautaire : FR41351461694



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

995 avenue de l'Europe
LE CREUSOT

31 rue Denon
CHALON-SUR-SAÔNE

14 boulevard F. Latouche
AUTUN

5 rue Ferrer
MONTCEAU-LES-MINES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Association LA COUDEE Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'attention des membres de l'assemblée générale de l'association LA COUDEE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LA COUDEE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Nos cabinets : Autun • Bourguin-Jullieu • Carbon-Blanc • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Chalon-sur-Saône • Chassieu • Dijon • Le Creusot • Léognan • Lille • Lyon • Mérignac • Montaliieu-Vercieu • Montceau-les-Mines • Morestel • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris • Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Saint-Genis-Laval • Sens • Strasbourg • Tignieu-Jamezieu • Troyes • Vienne • Vitry-le-François

Société SADEC - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social - 19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tél. +33 (0)1 53 53 58 00

Siège administratif - 6 rue du Général Sarrail - 10000 Troyes - Tél. +33 (0)3 25 80 66 80

SELAS au capital de 4 100 000 euros - RCS Paris 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR41351461694

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les faits caractéristiques de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau plan comptable N°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les subventions ont pu être validées par rapprochement avec les justificatifs correspondants.
- Les achats et les ventes enregistrées au compte de résultat ont été contrôlés par le biais d'une revue analytique et de sondages sur pièces, notamment dans le but de valider la séparation des exercices, l'exhaustivité et la réalité de ces enregistrements.

Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Creusot, le 13 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes
SELAS SADEC
Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes,



Philippe VOELKLIN
Associé

BILAN ACTIF

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Brut	Amortissements	Net	Net N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles				
Terrains	11 200,00 €		11 200,00 €	11 200,00 €
Constructions	100 800,00 €	8 862,00 €	91 938,00 €	94 458,00 €
Installations techn., matériel et outil.	- €			
Autres immobilisations corporelles	275 468,19 €	59 891,84 €	215 576,35 €	220 964,39 €
Immobilisations financières	100,00 €		100,00 €	100,00 €
TOTAL (I)	387 568,19 €	68 753,84 €	318 814,35 €	326 722,39 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	3 422,09 €		3 422,09 €	4 137,95 €
Créances				
créances clients, usagers et comptes rattachés	420,75 €		420,75 €	2 100,16 €
Subventions à recevoir	11 295,03 €		11 295,03 €	34 445,14 €
Autres créances	63,27 €		63,27 €	- €
Acomptes fournisseurs immobilisations	- €		- €	
Disponibilités (autres que caisse)	27 208,03 €		27 208,03 €	22 980,96 €
Caisse	276,81 €		276,81 €	942,52 €
Charges constatées d'avance	- €		- €	
TOTAL (II)	42 685,98 €	- €	42 685,98 €	64 606,73 €
TOTAL GENERAL (I+II)	430 254,17 €	68 753,84 €	361 500,33 €	391 329,12 €

BILAN PASSIF

Commissaire aux Comptes
SADEC

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Net	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	- €	- €
Fonds propres avec droit de reprise	15 000,00 €	21 000,00 €
Réserves	- €	- €
Report à nouveau	73 497,76 €	79 213,26 €
Résultat de l'exercice (bénéfice)	2 364,35 €	
Résultat de l'exercice (perte)		- 5 715,50 €
situation nette (sous-total)	90 862,11 €	94 497,76 €
Fonds propres consommables		- €
Subventions d'investissement	245 316,03 €	266 758,04 €
Provisions règlementées		- €
TOTAL (I)	336 178,14 €	361 255,80 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
TOTAL (II)	- €	- €
PROVISIONS		
TOTAL (III)	- €	- €
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 179,02 €	10 303,81 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 658,39 €	8 219,21 €
Dettes fournisseurs immobilisations	- €	- €
Dettes fiscales et sociales	7 674,78 €	5 307,30 €
produits constatés d'avance	2 810,00 €	6 243,00 €
TOTAL (IV)	25 322,19 €	30 073,32 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	361 500,33 €	391 329,12 €

COMPTE DE RESULTAT

Commissaire aux Comptes
SADEC

Du 1er/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	2025	N-1
Cotisations	1 988,00 €	1 196,00 €
Ventes de biens et services		
Ventes de marchandises	27 081,39 €	30 596,14 €
Produits des activités annexes	32 489,40 €	35 821,50 €
Prestations de services		
Prestations de services CAF	27 650,10 €	27 993,66 €
Ventes de prestations de services	2 817,00 €	1 397,15 €
Produits de tiers financeurs		
Subventions d'exploitation	61 714,00 €	50 791,00 €
Dons	644,00 €	1 534,40 €
Autres produits	25 550,19 €	25 532,38 €
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	119,41 €	77,98 €
Utilisations des fonds dédiés	- €	8 000,00 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	180 053,49 €	182 940,21 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	32 789,98 €	36 628,61 €
Achats d'approvisionnement	5 801,86 €	9 255,59 €
Variation de stock	715,86 €	- 1 074,46 €
Autres achats et charges externes	59 825,33 €	75 209,70 €
Impôts, taxes	582,00 €	988,00 €
Salaires et traitements	40 132,91 €	36 715,32 €
Charges sociales	15 065,46 €	13 585,44 €
Dotations aux amortissements	21 928,32 €	16 381,22 €
Report en fonds dédiés	- €	- €
Autres charges	866,18 €	855,16 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	177 707,90 €	188 544,58 €
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	2 345,59 €	- 5 604,37 €
Charges exceptionnelles	46,75 €	120,07 €
Produits exceptionnels	65,51 €	8,94 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18,76 €	- 111,13 €
RESULTAT NET	2 364,35 €	- 5 715,50 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		
Bénévolat	42 183,50 €	39 185,94 €
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	42 183,50 €	39 185,94 €
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		
Mises à disposition gratuites de biens et services		
Prestations		
Personnels bénévoles	42 183,50 €	39 185,94 €
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	42 183,50 €	39 185,94 €
RESULTAT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	- €	- €

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes présentés dans ce document appliquent le nouveau plan comptable N°2022-06.

En application de ce dernier, les produits exceptionnels N et N-1 ont été reclassés :

- Dans le 654 correspondant aux pertes sur créances irrécouvrables
- Dans le compte 747 correspondant aux quotes-parts de subventions d'investissement inscrites au résultat de l'exercice
- Dans le compte 7582 correspondant aux libéralités reçues
- Dans le compte 75821 correspondant aux libéralités de frais des bénévoles

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité de l'exploitation
- Régularité et sincérité
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Conformément aux dispositions réglementaires de l'ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

- **Nom et adresse** : Association La Coudée 17 rue de Montberthault 21320 MONT SAINT JEAN
- **Date de création** : 17/03/2007
- **Objet social** : Favoriser les liens sociaux, l'information, l'échange et la solidarité, en milieu rural, en proposant des activités liées au développement local autour de :
 - L'animation culturelle et sociale,
 - La sensibilisation à l'écologie et à sa pratique, aux questions d'actualité et de société, de vie quotidienne et de citoyenneté, aux Alternatives, etc.
- **Nature et périmètre des activités réalisées** :

Elles reposent notamment sur la gestion du lieu convivial d'animations « Le Là Itou » à Mont-Saint-Jean, ouvert le vendredi soir dès 18h30.

L'association propose un programme varié d'activités liées à ses objectifs qui permet la rencontre de populations d'âges et d'origines différents :

- Activités de pratiques amateurs culturelles et sportives pour adultes et enfants,
- Concerts, spectacles et conférences,
- Ateliers et stages de partages de savoirs basés sur la valorisation de pratiques éco-responsables,
- Services de proximités : café associatif, espace épicerie et commandes groupées avec des produits issus de l'agriculture biologique et/ou locale

• **Moyens mis en œuvre** :

- Personnel permanent : 1 coordinatrice de la vie associative en CDI : 26h/semaine ; 1 coordinateur enfance-jeunesse en CDI : 21h/mois ; 1 coordinatrice enfance-jeunesse en CDI : 17h20/mois
- Intervenants d'ateliers et artistes : +/- 110 personnes pour 0,53 ETP
- Personnel bénévole (= administrateurs + bénévoles des activités ponctuelles et régulières) : +/- 66 personnes pour 1,84 ETP
- Locaux : l'association est propriétaire des locaux qui comprennent :
 - 1 salle de 26,3 m²
 - 1 cuisine de 13,7 m² avec réserve
 - 1 salle de 46,4 m² équipée d'un espace scénique de 15m²
 - 1 écurie de 54,5 m² qui sera aménagée en salle d'activité en 2023
 - Des jardins
 - 1 grange à usage de stockage
 - 1 petite maison à rénover à usage de stockage
 - 2 petites dépendances

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué :

- Des coûts directement attribuables et engages pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations :

Constructions	10 à 50 ans
Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Logiciels et licences	1 an
Matériel de transport	4 à 5 ans

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires figurent au pied du compte de résultat :

- En comptes de classe 8 qui enregistrent :
 - Au crédit des comptes 87, les contributions volontaires en nature reçues : dons en nature, prestations en nature, bénévolat ;
 - Au débit des comptes 86, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature : secours en nature, mises à disposition gratuite de biens, prestations, personnel bénévole ;
 - Et au pied du compte de résultat dans la rubrique « contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.
- Bénévolat : 2959 heures réalisées par les bénévoles, au SMIC au 31/12/2025, charges patronales incluses (20%) soit 14,26€/heure

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	V. brute début d'exercice	Augmentation acquisitions	Diminution	V. brute fin d'exercice
Terrains nus	11 200,00 €			11 200,00 €
Bâtiments	100 800,00 €			100 800,00 €
Install. gén. agenc. aménag. div.	34 596,99 €			34 596,99 €
Travaux les murs	198 465,13 €			198 465,13 €
Equipement locaux	26 306,53	14 016,97 €		40 323,50 €
Matériel de bureau et informatique	2 082,57 €			2 082,57 €
Immobilisations financières	100,00 €			100,00 €
	373 451,22 €	14 016,97 €	- €	387 568,19 €

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Cumul Amort. N-1	V. brute début d'exercice	Dotat° N	Somme amort.	Valeur brute N
Autres immobilisations incorpor.	169,90 €	- €	- €		- €
Terrains nus	- €	11 200,00 €			11 200,00 €
Bâtiments	6 342,00 €	94 458,00 €	2 520,00 €	8 862,00 €	91 938,00 €
Install. gene. agenc. amenag. div.	21 401,25 €	13 195,74 €	3 459,70 €	24 860,95 €	9 736,04 €
Travaux les murs	16 142,56 €	182 322,57 €	11 830,64 €	27 973,20 €	170 491,93 €
Equipement locaux	857,14 €	25 449,39 €	4 117,98 €	4 975,12 €	35 348,38 €
Matériel de bureau et informatique	2 082,57 €	-3.31		2 082,57 €	- €
Immobilisations financières		100			100
	46 825,42 €	326 722,39 €	21 928,32 €	68 753,84 €	318 814,35 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur d'origine	Somme amort. N-1	Dotation N	Somme amort.	Valeur brute N
Sub investissement travaux 1	18 000,00 €	13 061,60 €	1 870,11 €	14 931,71 €	3 068,29 €
Sub investissement travaux 2	11 503,00 €	5 053,84 €	1 150,30 €	6 204,14 €	5 298,86 €
Région BFC	246 622,07 €	21 127,34 €	15 130,89 €	36 258,23 €	210 363,84 €
Communauté de Communes	31 214,00 €	2 928,31 €	1 700,65 €	4 628,96 €	26 585,04 €
	307 339,07 €	42 171,09 €	19 851,95 €	62 023,04 €	245 316,03 €

La subvention d'investissement perçue au titre du terrain est reprise au résultat sur la durée d'inaliénabilité prévue dans l'avis d'attribution : 4 ans

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Commissaire aux Comptes
SADEC

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances (acomptes fournisseurs immobilisations)			
Sous-total créances de l'actif immobilisé			- €
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	420,75 €	420,75 €	
Créances reçues par legs et donations			
Collectivités publiques, subventions d'investissement à recevoir	11 295,03 €	11 295,03 €	
Autres créances : collectivités publiques, subvention d'exploitation à recevoir	63,27 €	63,27 €	
Sous-total créances de l'actif circulant	11 779,05 €	11 779,05 €	- €
TOTAL CREANCES	11 779,05 €	11 779,05 €	

COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	- €

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	MONTANT brut	ECHEANCE		
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 179,02 €	2 148,28 €	6 030,74 €	
Emprunts et dettes financières divers				
Sous-total dettes financières	8 179,02 €	2 148,28 €	6 030,74 €	
Dettes fournisseurs	6 658,39 €	6 658,39 €		
Dettes fiscales et sociales	7 674,78 €	7 674,78 €		
Dettes sur immobilisations	- €	- €		
Autres dettes				
Sous-total autres dettes	14 333,17 €	14 333,17 €	- €	
TOTAL DETTES	22 512,19 €	16 481,45 €	6 030,74 €	

COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Commissaire aux Comptes
SADEC

CHARGES A PAYER	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 179,02 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 658,39 €
Dettes fiscales et sociales	7 674,78 €
Dettes sur immobilisations	- €
Autres dettes	
TOTAL	22 512,19 €

PRODUITS CONSTATES D'AVANCES	MONTANT
Produits constatés d'avance (cotisations)	
Produits constatés d'avance yoga	660,00 €
Produits constatés d'avance couture	- €
Produits constatés d'avance chorale	1 060,00 €
Produits constatés d'avance Pilates	- €
Produits constatés d'avance arts plastiques	490,00 €
Produits constatés d'avance club nature	500,00 €
Produits constatés d'avance théâtre	- €
Produits constatés d'avance VTT	100,00 €
TOTAL	2 810,00 €

Les ateliers proposés par l'association fonctionnent de septembre à juillet.

Les participants règlent un abonnement à partir de septembre pour l'ensemble de la saison.

Le prorata de l'abonnement correspondant à environ 1/3 de l'abonnement est enregistré en « produit constaté d'avance ».

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite n'a pas été valorisée, elle est considérée comme étant non-significative.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Commissaire aux Comptes
SADEC

L'estimation du temps de travail bénévole inscrite au compte de résultat est calculée comme suit :

		2025		
Emplois		nb de prs	nb d'h	total
Fermes ouvertes				0
	installation/rangement	10	10	100
				0
Pistonnade	buvette	9	3	27
	artistes	50	2	100
	communication/affichage	5	4	20
	installation/rangement	12	20	240
	restauration artistes/bénévoles	4	4	16
	billèterie	4	4	16
	buvette	9	3	27
réunions CA	moyenne de 9 présents	9	23	207
réunion bureau		6	6	36
com programmation cult.		5	20	100
AG/inauguration		5	10	50
com activités enfants		5	52	260
com activités adultes		2	4	8
com bar/cde groupées		6	6	36
distrib cde groupées	5 commandes	7	40	280
journées irlandaises		4	8	32
permanences bar		1	205	205
apéro-décryptage		5	24	120
réunions diverses		3	10	30
président/vice-président		2	375	375
trésorier		1	250	250
chantiers participatifs / travaux		10	12	120
vannerie		1	36	36
apéro-lecture		2	8	16
laine		1	32	32
cueillettes		2	90	180
court métrage et docs		2	20	40
Nombre total d'heures de bénévolat				2959
smic/h				14,26 €
VALEUR TOTALE BENEVOLAT				42 183,50 €